



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-107

PUBLIÉ LE 28 MAI 2021

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2021-05-21-00007 - ARRÊTÉ DSDEN/SG/MCBM/2021-0008 relatif à la composition de la commission départementale d'examen des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie?? (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2021-05-21-00007

ARRÊTÉ DSDEN/SG/MCBM/2021-0008 relatif à la composition de la commission départementale d'examen des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

DIVEL

Affaire suivie par : Sandrine BERGERE

Annecy, le 21/05/2021

Tél : 04 50 88 42 38

Mél : ce.dsden74-scolarite3@ac-grenoble.fr

Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 Annecy cedex

ARRÊTÉ DSDEN/SG/MCBM/2021-0008

relatif à la composition de la commission départementale d'examen des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

VU le code de l'éducation – Articles L331-7, L321-4 et D321-8

VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école

VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 20 octobre 2005

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission d'appel sont nommés par la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Président : M. Stéphane DUGUET (inspecteur de l'éducation nationale adjoint) représentant Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Inspecteur de l'éducation nationale représentant une circonscription du 1er degré : Mme GALLINEAU Sophie

Directeurs d'école : M. WALLIN Nicolas et M. FREZIER Gilles

Enseignants du 1er degré : M. ALLAIRE Sébastien et Mme VINCENT Chantal

Psychologue scolaire : Mme ZERMATTEN Annie

Médecin de l'éducation nationale : Mme FRIEDRICH Ursula

Principale de collège : Mme TOURNIER Elisabeth

Professeur du second degré : Mme TRACLET Sylvaine

Représentants des parents d'élèves :
FCPE : Mme NEFEDOVA Elèna et M. COSTE Jean Pierre
PEEP : non représenté

Article 3: Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la Rectrice et par délégation,
La directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie


Mireille VINCENT

Service DIVEL
Tél : 04 50 88 42 38
Mél : ce.dsden74-scolarite3@ac-grenoble.fr
7 rue dupaloup
74040 ANNECY Cedex

2